

Conseil communal du 30 janvier 2023

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point n° 5. Règlement général de police

APPROUVÉ

Ce règlement général a été élaboré au niveau de toute la zone de police. Il doit être approuvé par chacun des Conseils communaux de la zone. Il reprend toutes des dispositions spécifiques au vivre ensemble dans les communes de la zone. Evidemment, il comporte beaucoup d'interdictions assorties de clauses pénales.

Mes principales questions :

1. Heure de fermeture des manifestations et rassemblements : 3 heures, est-ce l'usage ? N'est-ce pas tard ?
2. Au cours de ces manifestations : Aucune allusion au bruit (mais bien aux boissons) : une disposition pourrait prévoir de diminuer progressivement la puissance de la musique pour préparer les participants au départ, et d'allumer les lumières de la salle un quart d'heure avant 3h00.
3. Evacuation des eaux pluviales et eaux claires : contradiction et incompréhension. A adapter.
4. Nuisances sonores (art. 166). En ce qui concerne le tapage nocturne et diurne dans les Etablissements d'Hébergement Touristique, la responsabilité du propriétaire est directement concernée. A faire savoir.

Réaction du Collège : en accord en ce qui concerne le bruit. Un sonomètre est nécessaire mais la zone de Police n'en dispose pas. Outre que le tapage disparaît lors de l'arrivée de la police. Donc, pas de solution. (sauf obliger le propriétaire à habiter à proximité).

O - Point n° 7. MEDIATION COMMUNALE - Accord de collaboration entre le médiateur commun à la Communauté Française et à la Région wallonne et la Commune de Durbuy

APPROUVÉ

> Pour information : Tout citoyen mécontent d'une décisions administrative ou d'un service rendu par la commune peut faire appel au Médiateur, via la commune, auprès du Service « Egalité des chances ».

N'hésitez pas : un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès, dit-on.

Points N°10 et n°11 - Parc Roi Baudouin

Asphalter un parc (un oxymore = figure de style qui consiste à allier deux mots de sens contradictoires.)

Point n°11. Réfection des allées en béton désactivé .

APPROUVÉ

J'ai attiré l'attention du Collège sur le vieillissement accéléré constaté de ce type de revêtement. Est-ce le bon choix ?

Point n°12. Placement de Cameras : 36.300 €

REFUSÉ

Pourquoi installer des caméras à cet endroit ? La sécurité passe ici avant la liberté, à un endroit sans danger. Je vote contre.

Réaction du Collège : il a eu des vols lors du Marché de Noël !

Point n°12 Réparation des joints de pavés différents villages. Approbation décompte final.

APPROUVÉ

Question : envisage-t-on une réparation légère des pavés de la place de Villers-Ste-Gertrude, et des trous (6 ou 7) de la partie pavée de la route face au château de Villers-Ste-Gertrude ?

Une rencontre avec le Conseil d'administration de L'ASBL PRESENCE est à envisager sur ce point.

Réaction du Collège : envisageable pour 2023.

Point n°13 Cœur de village - 2022-2026. Auteur de projet et Coordinateur sécurité santé des travaux d'aménagement de l'espace Juliéna.

APPROUVÉ

Pour information : montant = 500.000 €

Pour rappel : les aménagements suivants sont envisagés (mais non encore décidés) :

1. La création d'une voirie commune.
2. Une zone de parking en dalle gazon pour 125 places,
3. La continuité du Ravel existant à travers le site afin de rejoindre les quais de l'Ourthe sous le pont.
4. Une esplanade polyvalente vers l'Ourthe.
5. Une plaine de jeux avec différentes zone adaptés à des âges différents.
6. Un skate parc.
7. Un terrain de Handball.
8. Un espace polyvalent en dalle gazon.
9. Une végétalisation intense des espaces (arbres le long du Ravel, noue paysagère, haies et d'arbres fruitiers)

Point n°14 reconstruction net relocalisation du terrain de football à Heyd – Auteur de projet.

APPROUVÉ

Question : quel est l'avenir pour le site actuel de Aisne ?

Réaction du Collège : pas de décision à ce jour. Tout dépendra de la possibilité ou non d'utiliser les installation actuelles.

Point N° 16 et 17 ASBL Atelier Environnement. Renouvellement de la concession de missions d'intérêt général.

ABSTENTION

Point 16. Question 1 :

- Pourquoi pas d'actualisation des missions ? En limitant une des missions au « *traitement de dossiers particuliers de sensibilisation et d'éducation à la protection de l'environnement* », vous limitez le rôle communal au strict minimum. Il manque à, Durbuy, un véritable Eco-conseiller apte à dynamiser et agir en faveur de l'environnement (comme on le fait pour la culture, pour les Jeunes,...

Or, le Directeur de l'Atelier Environnement est désigné par vous pour « animer » le PCDN.

Proposition : compléter « *Animer et gérer le PCDN – Plan Communal de Développement de la Nature, en partenariat avec les habitants, les écoles, et toute institution communale.* »

Réponse du Collège : le projet POLLEC répond à cette question.

Ma remarque : c'est faux. Le projet POLLEC n'aborde pas le sujet du PCDN, mais des projets d'investissements et de sensibilisation, ce qui est différent. A nouveau, absence de coordination.

Question 2 :

- Pourquoi, dans le point A. DECHETS, est-il prévu le « nettoyage de Durbuy-Vieille-Ville (gluton, conteneurs enterrés), et pas les autres villages comme Barvaux ou Bomal au minimum ?

Réaction du Collège : parce que c'est la réalité.(?!)

23. Régie foncière. Vente de parcelle agricole à Heyd (Bois Gérard). En gré à gré (droit de préemption). Décision de principe, pour le prix de 17.500 €, à Mr Liégeois, éleveur de poule pondeuses.

APPROUVÉ

Question : un projet d'extension est-il envisagé ?

Réponse du collègue : oui.

Point N° 27. Appel à projet POLLEC 2022 (RH). Candidature et engagement.

APPROUVÉ

Question : est-ce pour remplacer la personne en place ?

Réaction du Collège : non. Pour la poursuite du projet, mais avec un mi-temps pour le PAEDC - Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat , et un autre mi-temps pour les autres missions

Point N° 28. Motion demandant la libération du tournaisien Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran.

APPROUVÉ

Question :

Je vote absolument pour. Sa situation est désastreuse.

Je me réjouis de votre sensibilité au droits humains, en l'occurrence, ici, pour un belge, un wallon, un francophone et blanc.

Mais rappelez-vous vos précédents refus en matière de droits humains ?

1) lors du Conseil du 26.04.2021, j'ai proposé une **Motion dénonçant la persécution des Ouighours**. Vous avez voté tous en bloc contre au prétexte que le sujet n'était pas de compétence communale.

2) avant, lors du Conseil du 30 juillet 2020, je vous ai proposé une **Motion en faveur de la régularisation des personnes sans papiers ou sans titre, suite à la situation liée au Covid-19**, dont l'objectif était d'éviter toute expulsion, entrant dans les compétences de Police du Bourgmestre. Là aussi, vous avez refusé en bloc au prétexte que le sujet n'était pas de compétence communale.

La compétence communale est-elle une girouette à orientation variable ?

Réaction du Collège : c'est parce qu'il belge, un wallon, un francophone et blanc, plus proche de nous.

Ma conclusion : donc, Olivier Vandecasteele serait du même groupe racial que vous. Cela porte un nom : le racisme. Typique de la pensée de droite.

Eric Jurdant

Conseiller communal